

SYSTÈME DE TRIAGE SUR PLACE DES CAS DE TRAUMATISME : COMPRENDRE LES VICTIMES DONT LE TRAUMATISME PRÉSENTE UNE MENACE IMMÉDIATE POUR LA VIE

Sue Benjamin, Ian Watson, Allison Chisholm, Pauline Waggott

Contexte

Les Lignes directrices pour le triage sur place des cas de traumatisme ont été mises en œuvre au Nouveau-Brunswick en 2010. Ces lignes directrices incluent une étape « Menaces immédiates pour la vie » (étape 1A des Lignes directrices) pour veiller à ce que les personnes ayant besoin d'une réanimation immédiate soient transportées au centre de traumatologie le plus près. Nous avons cherché à décrire la cohorte de patients transportés directement à un centre de traumatologie de niveau V après avoir déterminé qu'ils répondaient au critère « menaces immédiates pour la vie » des Lignes directrices.



Méthodes

On a extrait du Registre des traumatismes du N.-B. les données des patients dont le traumatisme présentait, selon l'évaluation des travailleurs paramédicaux, des « menaces immédiates pour la vie » et qui ont été transportés directement à un centre de traumatologie de niveau V entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2017. Les méthodologies descriptives décrivent les mécanismes prédominants de la blessure, le temps pris pour amorcer le transfert des patients victimes de traumatisme, si les patients ont dû subir des interventions critiques au centre de traumatologie de niveau V et la fréquence à laquelle chaque établissement reçoit des patients dont le traumatisme présente des menaces immédiates pour la vie.

Conclusion

- Le critère « menaces immédiates pour la vie » qui se trouve dans les Lignes directrices provinciales pour le triage sur place des cas de traumatisme du Nouveau-Brunswick englobe les patients qui doivent subir une intervention d'urgence à l'établissement le plus près.
- La faible fréquence de cas où les patients dont le traumatisme présente des menaces immédiates pour la vie renforce la nécessité d'offrir de la formation de soutien au personnel des centres de traumatologie désignés de niveau V au Nouveau-Brunswick. Une exposition continue à la simulation de patients victimes d'un traumatisme peut être une occasion importante pour ces centres.
- Malgré la faible fréquence des cas, les patients dont le traumatisme présente des menaces immédiates pour la vie obtiennent rapidement des soins de haut niveau à l'aide du système de triage des cas de traumatismes du Nouveau-Brunswick.

Résultats

Cinq des douze centres de traumatologie désignés de niveau V ont évalué 78 % des patients en question et sept de ces centres de traumatologie ont reçu moins de cinq patients dont le traumatisme présentait des menaces immédiates pour la vie durant toute la période d'étude.

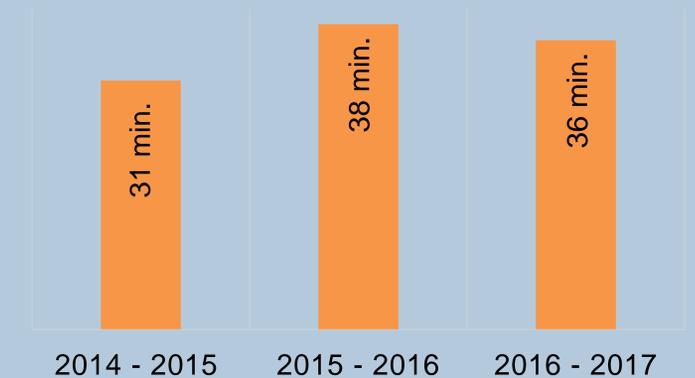
Des 5 381 activations du système de triage sur place des cas de traumatisme au cours de la période d'étude de trois ans :

- 60 patients (1 %) répondaient aux critères d'admissibilité de menaces immédiates pour la vie (étape 1A).
- 63 % des patients devaient subir une intervention critique
- 82 % des patients étaient de sexe masculin

Mécanisme de la blessure



Temps moyen pour amorcer le transfert d'un patient victime de traumatisme, par année (minutes).



Interventions critiques

